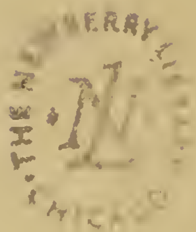



THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

ALMANACH NATIONAL,

POUR L'ANNÉE 1790.

CONTENANT, 1°. les époques des Etats Généraux anciens; la liſte des Membres de l'Aſſemblée nationale; le journal de ſes travaux depuis le 27 mai; les arrêtés & décrets qui en ſont émanés.

2°. Les noms des Membres des Départemens & des Municipalités des villes principales du Royaume; les arrêtés & réglemens relatifs à leur régime intérieur & aux localités.

3°. L'Etat militaire de la Garde nationale de Paris, & des Milices patriotiques établies dans les diverſes villes.

4°. Les Sociétés de bienfaiſance qui ſe ſont formées dans la Capitale & ailleurs, avec la liſte de ceux qui les compoſent, l'eſprit de leurs réglemens, & les réſultats de leurs opérations.

1 volume in-8°., petit format. *Prix*, 3 l. 12 ſ. broché.

A Paris, chez CUCHET, Libraire, rue & hôtel Serpente.

PLUSIEURS Almanachs ont déjà été propoſés, mais ils ne contiennent point l'enſemble de celui-ci; ils n'en ſont que des parties détachées, informes & ſans plan.

L'ALMANACM NATIONAL n'a aucun rapport avec les autres ouvrages de ce genre, qui n'ont preſque d'autre intérêt que celui du moment. Il falloit la régénération du Royaume, pour lui donner naiſſance; & c'eſt de ce nouvel ordre de choſes qu'il acquerra une exiſtence ſolide & une utilité qui n'a pas beſoin d'être démontrée, puiſqu'on voit par ſon titre, qu'il

eſt l'ouvrage de la NATION, qu'il met en rapport toute la NATION, & que c'eſt un répertoire dans lequel feront conſignés tous les travaux de la NATION, depuis les *aſſemblées élémentaires* juſqu'aux *aſſemblées nationales*.

Il eſt impoſſible de donner, dès ce moment, à cet *Almanach*, toute la perfection dont il eſt ſuſceptible; puiſque la Conſtitution du Royaume n'eſt pas encore faite. Par exemple, les *Municipalités*, les *Diſtricts* & les *Aſſemblées de Département* ne ſont pas encore en activité ; on n'a donc pas pu les mettre. Les Gardes nationales ne ſont point organiſées ; elles varient ſans ceſſe, de ſorte que nous n'avons fait uſage que d'un très-petit nombre d'*états*, & encore on ne peut répondre de leur exactitude; mais il importe de prendre date ſur tous ces objets, & l'*Almanach* de 1791 les renfermera dans leur entier.

On a joint à cet *Almanach* toutes les Sociétés de bienfaiſance qui exiſtent dans la Capitale, & ſucceſſivement on y joindra celles qui ſont établies & qui s'établiront dans les Provinces. On ſent que ces inſtitutions ſociales ne ſont point étrangeres aux grands travaux de l'adminiſtration publique; elles en ſont des ramifications qui concourent également au bonheur des individus; elles deviennent la propriété de la Nation; & ſous ce rapport elles doivent entrer dans le plan de l'ALMANACH NATIONAL, & en faire une partie eſſentielle. On verra avec intérêt l'eſprit des réglemens qui les gouvernent; les noms des bienfaiteurs & des bienfaitrices de l'humanité; & l'expoſé de tous les biens que ces ſociétés auront produits, deviendra un grand ſujet d'émulation.

Nous prions tous Meſſieurs les Secrétaires de ces Sociétés, de vouloir bien nous en faire paſſer les états dès le commencement de Septembre de chaque année, *franc de port*.

De l'Imprimerie de DEMONVIELE, rue Chriſtine. 1789.

